

de vaccination de votre province ou de votre territoire et d'évaluer vos besoins en fonction de l'endroit que vous comptez visiter, des activités que vous prévoyez faire et de vos propres préoccupations en matière de santé. Des vaccins de rappel pourraient être recommandés en fonction de votre âge, des activités que vous avez prévues et des conditions locales. N'oubliez pas que la prévention des infections par la vaccination est un processus qui dure toute une vie.

La liste alphabétique qui suit énumère les maladies contre lesquelles la vaccination peut être recommandée avant de voyager.

- Varicelle
- Choléra
- Diphtérie
- Encéphalite européenne à tiques
- Infection à *Haemophilus influenzae* de type B
- Hépatite A
- Hépatite B
- Papillomavirus
- Grippe

- Encéphalite japonaise
- Rougeole
- Méningite à méningocoques
- Oreillons
- Coqueluche
- Infection pneumococcique
- Polio
- Rage
- Rubéole
- Tétanos
- Typhoïde
- Fièvre jaune

Vaccinations requises

Certains pays exigent que vous ayez reçu un vaccin contre la fièvre jaune au cours des dix dernières années *et* que vous possédiez un certificat international de vaccination ou un certificat attestant l'administration d'une prophylaxie. De nombreux pays exigent une preuve de vaccination contre la fièvre jaune si vous avez traversé une région touchée par cette maladie. Sans une telle preuve, on peut vous refuser l'entrée au pays, vous placer en quarantaine ou vous obliger à recevoir le vaccin. Le vaccin